

» possède, est bien éloignée de vouloir faire servir
 » le succès de ses armes à reculer ses frontières :
 » Qu'Elle n'hésite pas de faire déclarer solennel-
 » lement par son Ministre soussigné, qu'Elle n'a
 » aucunement en vûe de faire des conquêtes, ni
 » de conserver des établissemens qui pourroient
 » intéresser la sûreté du Territoire Germanique :
 » Qu'Elle veut seulement poursuivre son juste
 » ressentiment des sujets de mécontentement que
 » l'Empereur lui a donnés à la face de toute l'Eu-
 » rope : Qu'enfin Elle ne négligera rien pour que
 » les Princes d'Allemagne reconnoissent de plus
 » en plus, & chaque jour, combien Elle désire de
 » conserver avec eux cette bonne intelligence si
 » nécessaire & si convenable entre les Garants des
 » Traités de Westphalie & les Membres du Corps
 » Germanique. Mayence le 14. Octobre 1733. »

Signé, BLONDEL.

Voilà les points sur lesquels la Cour de France
 veut se fonder pour faire goûter les raisons qu'elle
 prétend avoir d'attaquer le Chef de l'Empire dans
 cette partie de ses Etats, voisins de ceux de plusieurs
 de ses Membres, dont elle affecte d'épouser les in-
 térêts, afin de les porter à se tenir éloignés de don-
 ner à ce Monarque aucun secours. Mais il paroît
 que ce n'est qu'un prétexte, puisque ce n'est pas sur
 le Rhin seulement que cette Couronne a dessein de
 commettre des hostilités : une Armée assez nom-
 breuse qu'elle a actuellement en Dauphiné, est
 prête à se rendre en Italie par les Etats du Roi de
 Sardaigne, sous le commandement du Maréchal
 Duc de Villars qui en est nommé Général en Chef;
 cette Armée doit se joindre à une autre d'Espagnols
 qui doit y pénétrer, si peut-être elle ne l'a déjà pas
 fait, partie par le Languedoc & la Provence, partie
 à bord de quantité de Bâtimens qui sont dans les

Ports